

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021
COMMUNE DE VERBERIE

L'an deux mille vingt et un le vingt-sept janvier à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du château d'Aramont, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

La réunion a débuté à 19h07

Étaient présents : Arnould Michel, Arnould Odile, Barbier Maria-Rosaria, Bommelaer Laurent, Brouillard René, Carpentier Annie, Chermain James, Claux Marie, Cournil Aurélien, Davidovics Cécile, Delautre Cédric, Dos Santos Cindy, Dumont Laurence, Flandre Bernard, Grégoire Aurélien, Hue Angéline, Landry Guylaine, Le Meur Michel, Letort Michel, Liétin Martine, Pagnier Francis, Procureur Sylvie, Steffen Patrick.

Absent : /

Absents et excusés : Lamy Christophe, Nancel Cédric, Pecquet Julie, Sudres Charlène.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Christophe Lamy à Aurélien Cournil, Cédric Nancel à Aurélien Grégoire, Julie Pécquet à Sylvie Procureur, Charlène Sudres à Cécile Davidovics.

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Date de convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Lecture de l'ordre du jour

Election du secrétaire de séance : Monsieur Laurent Bommelaer

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décision du Maire -12-2020

Mise à jour les logiciels utilisés par les services administratifs et médico-social afin qu'ils soient complémentaires ;

Migration du logiciel E.Enfance vers BL Enfance pour les modules principaux « restauration scolaire » et « crèche », les modules complémentaires « famille » ;

Dépense à hauteur de 3 660 € HT.

01-2021 -Commissions communales – remplacement d'un membre

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Remplacement de Monsieur Patrick Floury, démissionnaire, par Monsieur Michel Le Meur, dans les trois commissions suivantes :

- Commission finances
- Commission Culture – Animation – Jeunesse – Sports
- Commission Communication

02-2021 - Autorisation d'engagement de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le DOB qui recense précisément les projets d'investissement sera présenté en mars. Dans l'attente, la réglementation permet à la commune d'engager des dépenses à hauteur de 25% du montant du budget de l'année précédente. Cela permet à la commune de faire face aux dépenses qui surviendraient avant le vote du budget en avril.

Monsieur Michel Le Meur souhaite avoir davantage de détails sur les dépenses prévues.

Monsieur le président de séance répond que des dossiers ont déjà été présentés au Conseil municipal pour une demande de subvention, notamment le projet d'aménagement de la crèche qui sera subventionnée à 80% ainsi que l'installation d'un PPMS dans les 3 écoles pour laquelle une subvention

a également été allouée. Il y aura éventuellement la réalisation du projet de calorifugeage des réseaux en partenariat avec le SE 60. Un autre projet va être présenté au Conseil municipal de ce jour : l'étude sur le flux et la destination des poids lourds qui traversent Verberie.

Monsieur le Maire s'engage à rendre compte aux prochains conseils municipaux de toutes les dépenses d'investissement qui auront été engagées.

Monsieur l'adjoint aux finances informe l'assemblée qu'il s'agit d'un principe de la comptabilité publique M14 consistant en l'ouverture de lignes budgétaires : ce qui est prévu est détaillé, le reste sont des lignes ouvertes pour faire face aux imprévus. Une collectivité comme l'ARC ne donne pas du tout de détail et se contente d'autoriser l'ouverture en dépenses d'investissement de 25% du budget de l'année précédente.

Vote à main levée, 21 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions

Jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 30.000 €

Compte 2031 – Frais d'études : 30.000 €
(Dont Etude flux poids lourds)

Chapitre 21 : 120.000 €

Compte 21316 – Equipement du cimetière : 15.000 €
Compte 2135 – Installations générales, agencement, aménagement des constructions : 35.000 €
(Dont PPMS Ecoles)
Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : 10.000 €
Compte 2184 – Mobilier : 30.000 €
(Dont Aménagement du centre multi-accueil)
Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles : 30.000 €

Chapitre 23 : 80.000 €

Compte 2313 – Constructions : 40.000 €
Compte 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 40.000 €

Présentation de l'état des restes à réaliser

Monsieur l'adjoint aux finances précise qu'il ne s'agit que d'une présentation qui n'appelle pas de vote. Il donne le détail pour chaque compte des dépenses engagées qui n'ont pas été réalisées sur l'année 2020 ainsi que des recettes restant à recouvrer. Les recettes correspondent aux subventions allouées pour la réalisation des projets (DSIL, DETR, etc.).

03-2021 - Modification statutaire ARC – voies cyclables

Madame Guylaine Landry conseillère municipale, déléguée à la mobilité, explique à l'assemblée que, lors des ateliers participatifs et avec l'ARC, des liaisons structurantes ont été identifiées, notamment celle reliant le centre-ville au pôle industriel Francem.

Monsieur le président de séance précise que la modification statutaire de l'arc est déjà passée en conseil d'agglomération mais que pour être effective, elle doit être validée par chaque commune. Cette évolution est favorable aux communes.

Madame Guylaine Landry précise que le coût de l'aménagement de cette piste cyclable identifiée comme liaison structurante reviendrait à 152.000 € pour la commune de Verberie si elle devait la financer. Elle informe également que l'ARC a ouvert une consultation sur son site internet : chacun peut proposer la création d'une nouvelle voie cyclable ou voter pour celles déjà identifiées par les différentes communes. Elle invite les conseillers municipaux à prendre part au vote et à passer l'information à l'ensemble de la population

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Avis favorable à la proposition de l'ARC de modifier ses statuts comme suit :

« Au chapitre III COMPETENCES FACULTATIVES

Remplacer

- Réalisation, aménagement, gestion et entretien des pistes et voies cyclables reliant au moins deux communes entre elles

Par

- Réalisation, aménagement, gestion et entretien :
 - des pistes et voies cyclables reliant au moins deux communes entre elles
 - des liaisons cyclables structurantes. Pour être qualifiées de structurantes, ces liaisons devront relier les pôles majeurs d'activité, ou les grands équipements, y compris à vocation touristique »

04-2021 - Mutualisation archivage – convention ARC

Monsieur le président de séance informe l'assemblée que le centre d'archives intercommunal peut mettre un personnel qualifié à disposition des communes qui souhaite une aide pour la gestion de leurs archives communales

Il rappelle que lorsqu'il est arrivé en 2014, il a trouvé des archives entassées en vrac dans le grenier. Un premier travail a été fait par une équipe bénévole. L'objectif est de passer convention avec le service des archives intercommunales d'une part pour terminer ce travail de classement mais aussi pour former l'équipe administrative de la commune à la méthodologie de l'archivage. Dans le cadre de cette convention, une archiviste serait mise à disposition 48 jours pour l'année 2021 à raison d'une journée par semaine. Cette durée a été déterminée suite à un audit réalisé dans la commune.

L'objectif de cette action est d'avoir à termes des archives rangées correctement et de former l'ensemble du personnel pour qu'il puisse gérer seul l'archivage communal qui relève de la responsabilité du maire.

Les communes qui ont utilisé ce service en sont très satisfaites, notamment Clairoix, Jaux, Le Meux et Lacroix.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisation donné à Monsieur le Maire de faire appel au concours du service mutualisé des archives de Compiègne et son Agglomération et de signer la convention à venir ci-annexée ainsi que tout autre document relatif à cette affaire,

Dépense : 8.064 €

05-2021 -Mutualisation urbanisme – convention ARC

Monsieur le président de séance informe l'assemblée que pour que les services de l'ARC continuent à instruire les dossiers d'urbanisme, la signature d'une convention est indispensable. Jusqu'en 2015, cette instruction était faite par l'Etat qui s'est ensuite désengagé. Les communes de l'ex CCBA avaient alors passé convention payante avec l'ARC. Une contribution était alors versée à l'agglomération.

Suite à la fusion de l'ex CCBA avec l'ARC, cette compensation financière a été supprimée. Les services de l'ARC font l'instruction des dossiers qui sont ensuite soumis à l'avis du maire. Le maire garde le pouvoir de décision. Il doit néanmoins respecter la réglementation.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisation donné à Monsieur le Maire de signer la convention, ci-annexée, de mise à disposition avec l'ARC pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans.

06-2021 - Partenariat demande de subventions complexes – convention ARC

Monsieur le président de séance informe l'assemblée qu'un certain nombre de communes ont exprimé le souhait auprès de l'ARC d'avoir une aide pour le montage des dossiers de **subventions**. Certains dossiers sont en effet complexes, notamment ceux éligibles aux subventions européennes. Il faut alors des personnes avec des compétences spécifiques. Ce service est payant.

Il précise que la proposition de ce soir est uniquement de signer la convention pour le cas où la commune aurait besoin de ce service. Il ne s'agit pas d'un engagement financier mais uniquement d'ouvrir la possibilité d'utiliser ce service en cas de besoin. L'ARC propose ce service à prix coûtant.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation de la convention cadre pluriannuelle et des tarifs de prestations afférents,

Autorisation donnée à Monsieur le maire à d'adhérer à cette prestation de service et de signer la convention et les actes relatifs à cette affaire.

07-2021 - Convention de partenariat Conseil Départemental de l'Oise – développement de la lecture publique

Madame l'adjointe à la culture informe l'assemblée que la médiathèque de Verberie travaille depuis longtemps avec la MDO. Une première convention a été signée en 2014 et c'est celle-ci qui est revue aujourd'hui. Elle précise que le lien avec la MDO permet de bénéficier d'une expertise technique et de conseils si besoin. Elle propose également des formations pour les agents titulaires comme pour les bénévoles.

Les modifications apportées à la convention de 2014 sont minimales :

L'article 2 notamment insiste sur l'accompagnement et la mise en réseau des bibliothèques mais ne doivent plus être isolées mais travailler ensemble. L'article 3 réaffirme la fonction d'une bibliothèque qui est de s'ouvrir à toute la population, y compris à celle des autres communes. Il est également demandé une amplitude d'ouverture minimale en soirée et le week-end et l'accueil des scolaires.

La bibliothèque de Verberie respecte déjà pour une grande partie ces engagements : elle est ouverte 12h00 par semaine au public et accueillait hors du contexte de la crise sanitaire actuelle des groupes.

Madame Sylvie Procureur précise qu'avant le contexte de crise sanitaire, les élèves des écoles primaires étaient accueillis par groupe à la bibliothèque.

Madame l'adjointe à la culture indique que l'article 4 demande également de soutenir et encourager le rôle culturel et social de la bibliothèque, ce qui peut passer notamment par l'accueil des enfants de la crèche ou la PMI ou les bénéficiaires de pôle emploi.

Le local actuel est adapté à l'accueil de groupes ou de formations sur site.

L'article 5 appuie le fait que les communes doivent s'engager à respecter la réglementation relative aux prêts d'ouvrages ou de musique, l'utilisation d'internet et permettre l'accueil de personnes en situation de handicap.

C'était fait à la bibliothèque de Verberie mais non formalisé jusqu'à présent.

Monsieur Patrick Steffen souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui sont présents de façon constante et permanente et qui permettent ainsi à la bibliothèque de rester toujours ouverte. Il souligne le fait que ce n'est pas toujours évident de se rendre en permanence disponible. La bibliothèque fonctionne aujourd'hui grâce à une employée et 5 à 6 bénévoles.

Monsieur le président de séance répond que le Conseil départemental offre gratuitement ses services et demande en retour une qualité de prestation. Cette convention est très intéressante pour la commune. Il appuie sur le fait que la mise en réseau est devenue aujourd'hui indispensable et que la MDO a raison d'aller dans ce sens.

Madame l'adjointe à la culture informe les conseillers que les bénévoles signent une charte avec la ville, bénéficient ainsi d'une assurance et doivent s'engager à faire des formations de base sur les rudiments du classement, l'accueil du public, notamment des enfants.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat relative à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque d'une commune de plus de 2.000 habitants avec le Conseil départemental de l'Oise (MDO).

08-2021 - Etude de comptage flux camions – demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le président de séance précise que, contrairement à ce qu'indique le titre de la note, il s'agit davantage de faire une étude Origine-destination afin de savoir pourquoi les poids lourds passent dans Verberie. Le syndicat du port fluvial de Longueil, lors de sa réunion, a proposé d'engager la démarche et de payer une partie de cette étude. Le CCPE financera également.

Aujourd'hui avec la réalisation du canal Seine Nord et de Magéo, le port de Longueil et la ZAC Paris-Oise vont poursuivre leur développement avec l'installation de nombreuses entreprises et un nombre croissant de Poids Lourds. En effet, les ports fluviaux s'ils permettent de diminuer le trafic routier dans la région voient le nombre de Poids Lourds se multiplier à leur proximité. Il faudrait que le Conseil départemental investisse pour faire un pont supplémentaire et des aménagements routiers très lourds. Cette étude pourra motiver le Département à faire ces investissements.

Pour cette étude, le Conseil départemental pourrait subventionner à hauteur de 31% du coût à charge de Verberie. Ce qui coûte le plus cher, ce n'est pas le comptage des flux mais la rémunération des personnes qui vont questionner les routiers. Un cahier des charges va être rédigé pour que l'étude réponde bien aux attentes de la commune. La problématique des poids lourds concerne aussi pont Ste Maxence, le sud de l'Oise, Crépy en Valois qui reste dans l'attente d'un projet de contournement.

On peut regretter que la commune doive financer une telle étude car elle n'est pas responsable du trafic routier mais si on n'agit pas, rien n'avancera.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation du projet d'étude sur la traversée des poids lourds dans Verberie pour un montant de 8.600€ HT,

Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental pour ce projet à hauteur du taux communal, soit 31% du coût de la dépense totale,

09-2021 - Annulation et remplacement de l'annexe 2 de la convention CMJCHDF - périscolaire

Madame la première adjointe indique qu'une annexe a été ajoutée à la convention signée avec la Coordination des MJC en Hauts-de-France, adoptée en conseil municipal le 14 décembre 2021 et signée le 22 décembre 2021. Elle informe que l'annexe relative aux locaux était incomplète. Maître Meunier, huissier de justice à Compiègne, a depuis établi un état des lieux précis. Il est proposé aujourd'hui de préciser les éléments suivants cités dans les grandes lignes :

- les utilisateurs maintiendront les locaux en bon état ;
- les locaux sont destinés exclusivement à l'organisation des services périscolaires et extra scolaires ;
- le ménage des locaux sont à la charge et effectués par la commune ;
- les charges locatives sont à la charge des utilisateurs ;
- la mise à disposition du bâtiment est consentie à titre gratuit.

Monsieur le président de séance tient à préciser qu'il s'agit d'une convention très classique.

Vote à main levée, 21 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention

Annulation de l'annexe 2 existante et remplacement de ladite annexe par une « Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation des services Périscolaire et Extrascolaire »,

10-2021 - Révision du tarif des cavurnes – espace cinéraire

Monsieur l'adjoint aux bâtiments communaux informe l'assemblée que la commune n'arrive pas à vendre ses cavurnes au tarif de 1.900 euros. En effet, au colombarium, sur les 24 cases, 12 ont été vendues. Pour les cavurnes, sur les 8 construites, aucune n'a trouvé preneur.

La commission des finances a décidé de diminuer ce tarif pour le proposer à 1.200 €.

Monsieur le président de séance complète et précise que la population n'achète pas de cavurnes en raison d'un tarif trop élevé qui n'est pas attractif. L'intérêt de la commune est que ces cavurnes soient occupées et ne restent pas vides à terme. Aujourd'hui, la crémation se pratique de plus en plus. Quand l'équipe municipale est arrivée en 2014, elle a mis en place le colombarium qui est occupé à 50% ainsi que les cavurnes qui restent vides. Dans les années à venir, il faudra prévoir la construction d'un colombarium supplémentaire.

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Reprise d'une délibération concernant les tarifs,

Annulation de la délibération du conseil municipal du 16 juin 2015,

Modification et adoption des tarifs suivants :

- 1.200 € pour les cavurnes (4 places)
- 950 € pour les emplacements au columbarium (2 places) pour une durée de 30 ans avec possibilité de renouvellement.
- 60 € pour le dépôt de cendres dans le jardin du souvenir.

Ces tarifs comprennent la fourniture d'une plaque commémorative.

11-2021 - Consultation publique Smartwood – Saint Sauveur

Madame Martine Lietin, l'adjointe à l'urbanisme, présente le dossier de consultation publique relatif à la société smartwood située à Saint Sauveur. La commune doit émettre un avis car cette société se situe à 1km de la limite du territoire de Verberie.

Monsieur le président de séance propose un avis favorable sur ce projet qui n'impacte pas la commune et permet de maintenir des emplois. Il précise en outre que le travail du peuplier est une activité traditionnelle de la vallée de l'Automne

Vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés

Emission d'un avis favorable sur la demande d'enregistrement de la société Smart Wood France en vue de régulariser la situation administrative de l'usine spécialisée dans la fabrication de bâtonnets en bois pour la crème glacée située sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur.

Questions diverses

Quartier de la gare : une décision en termes de réaménagement a-t-elle été prise ? Si oui, laquelle ? Quand les riverains seront-ils informés ?

Monsieur le président de séance répond qu'aucune décision n'est prise pour l'instant. Les éléments disponibles ne sont pas suffisants pour faire une présentation. Nous ne montons pas un projet dans le dos des habitants. Il rappelle que lors du mandat précédent les habitants et les riverains ont été informés du projet de résidence intergénérationnelle et de son avancement avec notamment une réunion publique de présentation en 2015 puis au travers de publications papiers (Petit Sautriaud) et de publications numériques (site internet de la commune et réseau sociaux). La méthode ne changera pas.

Les travaux de voirie et de sécurisation de la rue des Moulins sont-ils à l'étude ?

Monsieur le président de séance répond que la réfection des 3 ponts se termine. Ils en avaient plus que besoin. Pour les travaux de voirie la commune est pour l'instant concentrée sur le projet de la rue Saint Pierre. Après il y aura celui de la rue de la Cendrière. Des réflexions sont en cours concernant la circulation et le stationnement rue des Moulins.

La crise sanitaire a-t-elle impacté la répartition des subventions allouées aux associations ?

Non. Les subventions votées au budget 2020 ont été versées. Les demandes de subventions vont être envoyées aux associations et elles figureront au budget 2021. Elles tiendront compte de la situation du moment et elles pourront être revues à la hausse en cours d'année en fonction des activités possibles.

Est-il possible de mettre en ligne les CR des séances du Conseil Municipal sur le site internet de la Ville ? Ils n'y sont plus publiés depuis Juillet 2020.

Madame l'adjointe à la communication répond qu'il manquait deux comptes-rendus qui se sont maintenant en place sur le site.

Connaît-on la situation et l'avancée de l'épidémie de Covid-19 à Verberie ?

Monsieur le président de séance répond que le niveau épidémique est connu sur le département. Nous savons que le taux d'incidence est particulièrement élevé sur l'agglomération de la région de Compiègne. Ce sont d'ailleurs des chiffres que qu'il publie chaque semaine. A Verberie, le virus est très actif comme sur l'ARC mais des chiffres précis ne sont pas fournis. Il faut donc que chacun soit très prudent, applique les mesures de protection et se fasse vacciner dès que ce sera possible.

Pouvez-vous affirmer que les salariés en charge de la garde des enfants de maternelle sur les temps périscolaires sont bien dégagés de toute obligation vis-à-vis de la MJC ? Où en est la procédure avec la MJC ?

Madame la première adjointe répond qu'elle n'a connaissance d'aucune procédure avec la MJC. Les animateurs sont en charge de la totalité du temps périscolaire dont celui des maternelles. La coordination des MJC des Hauts de France et la Fédération Départementale de l'Oise signataire de la convention bénéficient des agréments nécessaires accordés par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) pour la conduite des activités périscolaires et l'accueil des enfants en toute sécurité.

Informations diverses

Monsieur le président de séance annonce à l'assemblée le démarrage prochain des travaux au château d'Aramont.

Séance est levée à 20h42

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations n°01-2021-2020 à 11-2021. La décision n° 12-2020 a également été présentée.

M. ARNOULD	O. ARNOULD	M.R BARBIER	L. BOMMELAER	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	J. CHERMAIN	M. CLAUX	A. COUNIL	C. DAVIDOVICS
C. DELAUTRE	C. DOS SANTOS	L. DUMONT	B. FLANDRE	A. GREGOIRE
A. HUE	C. LAMY <i>Absent excusé</i>	G. LANDRY	M. LE MEUR	M. LETORT

M. LIETIN	C. NANCEL <i>Absent excusé</i>	F. PAGNIER	J. PECQUET <i>Absente excusée</i>	S. PROCUREUR
P. STEFFEN	C. SUDRES <i>Absente excusée</i>			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 27 janvier 2021 a été affiché à la porte de la mairie le 1^{er} février 2021.